

21422-24-4484526 – Roof Replacement BCI

Questions – October 3rd

1. It is our experience with CORCAN Construction projects that stie access may exceed one hour per person daily to clear the access gate. Will CORCAN commit to a maximum downtime per access? If not, is it a contractor risk and cost if there are delays in accessing the site? **This project is with Correctional Services and has nothing to do with CORCAN Construction. There is only one building (FBE) of the seven that is inside the fence and has the potential to be impacted by delays entering the site. Access to the medium site is generally quick for people and tools that are carried through the gate. The Sally Port, used for the entry of vehicles and larger equipment, is a slower process as vehicles have to be searched and the Sally Port is closed between 11am and 1pm. Vehicles exiting the site that are not easily searchable will be held over a count which will cause delays. We generally work with contractors to assist in getting materials and equipment through efficiently. The contractor needs to account for additional time going in and out for Building FBE, in their bid. The six building at the minimum site, those starting with BC, will not have delays.**
2. In the event of a lockdown or site shut down, is the time billable for all downtime of the contractor? **The likelihood of a lockdown effecting this project is negligible. If there was an issue then the contractor would qualify for some reasonable compensation.**
3. Is a list of unapproved / prohibited tools available? **The only tools we generally do not allow are powder actuated devices.**
4. Please confirm if there is any requirement to follow the Corcan safety maual, specifically the section that applies to subcontractors? **Again this project is not with CORCAN.**
5. If the Corcan or Corrections Canada safety manual is to be followed, is there an allowance for familiarization training? One example of a Corcan / Corrections Canada safety manual requirement is that only green extension cords can be used on site. It is our concern that we require familiarization training if this manual applies **No training will be provided.**
6. Will Canada Labour Code Part II apply for this contract? **The Canada Labour Code only applies to employees of industries where the federal government has jurisdiction.**

21422-24-4484526 – BCI de remplacement de toiture

Questions – 3 octobre

1. C'est notre expérience avec les projets de construction de CORCAN que l'accès site peut dépasser une heure par personne par jour pour dégager la porte d'accès. CORCAN s'engagera-t-il à respecter un temps d'arrêt maximal par accès ? Si ce n'est pas le cas, s'agit-il d'un risque et d'un coût pour l'entrepreneur s'il y a des retards dans l'accès au site ? **Ce projet est avec les Services correctionnels et n'a rien à voir avec CORCAN Construction. Il n'y a qu'un seul bâtiment (FBE) sur les sept qui se trouve à l'intérieur de la clôture et qui pourrait être touché par des retards dans l'entrée sur le site. L'accès au site moyen est généralement rapide pour les personnes et les outils qui sont transportés à travers la porte. Le port de Sally, utilisé pour l'entrée de véhicules et d'équipements plus gros, est un processus plus lent car les véhicules doivent être fouillés et le port de Sally est fermé entre 11h et 13h. Les véhicules sortant du site qui ne sont pas facilement consultables seront retenus au-dessus d'un décompte qui causera des retards. Nous travaillons généralement avec des entrepreneurs pour nous aider à faire passer efficacement les matériaux et l'équipement. L'entrepreneur doit tenir compte du temps supplémentaire d'entrer et de sortir pour le bâtiment FBE, dans sa soumission. Les six bâtiments sur le site minimum, ceux qui commencent par la Colombie-Britannique, n'auront pas de retard.**
2. En cas de confinement ou de fermeture d'un site, le temps est-il facturable pour tous les temps d'arrêt de l'entrepreneur ? **La probabilité d'un confinement affectant ce projet est négligeable. S'il y avait un problème, l'entrepreneur serait admissible à une indemnisation raisonnable.**
3. Existe-t-il une liste d'outils non approuvés ou interdits ? **Les seuls outils que nous n'autorisons généralement pas sont les dispositifs actionnés en poudre.**
4. S'il vous plaît confirmer s'il y a une exigence de suivre le manuel de sécurité Corcan, en particulier la section qui s'applique aux sous-traitants ? **Encore une fois, ce projet n'est pas avec CORCAN.**
5. Si le manuel de sécurité de Corcan ou de Services correctionnels Canada doit être suivi, y a-t-il une allocation pour la formation de familiarisation ? Un exemple d'exigence du manuel de sécurité de Corcan/ Services correctionnels Canada est que seules les rallonges vertes peuvent être utilisées sur place. Nous sommes préoccupés par le fait que nous avons besoin d'une formation de familiarisation si ce manuel s'applique **Aucune formation ne sera offerte.**
6. La partie II du Code canadien du travail s'appliquera-t-elle à ce contrat ? **Le Code canadien du travail ne s'applique qu'aux employés des industries où le gouvernement fédéral a compétence.**